

**DECLARATION LIMINAIRE DE LA CONFERENCE DE PRESSE RELATIVE A L’ACCAPAREMENT DES TERRES RURALES ET LA SECURISATION FONCIERE AU BURKINA FASO**

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

Je voudrais vous traduire notre reconnaissance pour votre présence une fois de plus, à nos côtés, à l’occasion de cette activité coutumière de tenue de conférence de presse organisée la CPF. Je salue la veille exercée de plus en plus par la presse, qui se manifeste par les différentes publications sur la mal gouvernance du foncier et les problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso. Ces témoignages que vous relayez confortent la CPF dans son engagement à continuer à dénoncer cette façon de gouverner le foncier et l’accaparement des terres. Aussi, nous vous encourageons donc à continuer dans ce sens.

**Mesdames et Messieurs les journalistes**

Cette coutumière tenue de conférence de presse se tient cette année, dans un contexte particulier, caractérisé par la persistance de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus et de la crise sécuritaire due aux attaques meurtrières et récurrentes des groupes armés terroristes. Ces crises viennent exacerber les conditions de vie des exploitants agro-sylvo-pastoraux. Face à cette situation, le gouvernement, avec l’appui de ses partenaires techniques et financiers et des OP/OSC, déploient une stratégie de soutien à la résilience des populations affectées et impactées. Aussi, c’est le lieu pour nous de féliciter le Gouvernement pour tous les efforts consentis pour minimiser l’impact de la Covid 19 et pour rétablir la sécurité, conditions indispensables pour u harmonie de développement économique et sociale des populations rurales et du pays tout entier.

Ce début de campagne agricole 2021/2022 est aussi particulièrement marqué par l’insécurité foncière grandissante des exploitations agrosylvopastorales aggravée par l’accaparement des terres rurales. Si on n’y prend garde, ce phénomène pourrait influencer négativement tous nos efforts de développement en matière d’atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans notre Faso.

**Mesdames/mesdemoiselles et Messieurs les journalistes,**

Le Burkina Faso s’est engagé dans une dynamique de sécurisation foncière en milieu rural sous l’impulsion des Organisations paysannes et autres organisations de la société civile, interpellant le Président du Faso sur la nécessité d’une sécurisation des exploitants familiaux et de leurs terres, lors d’une Journée Nationale du Paysan, celle de 2006 tenue à Manga. En réponse aux aspirations des OP, une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) sera adoptée en 2007 assortie de loi portant régime foncier rural (loi 034-2009/AN du 16 juin 2009), à la grande satisfaction et d’espoir pour les exploitants familiaux !

**Mesdames/mesdemoiselles et Messieurs les journalistes**,

On dit que le foncier est un des leviers majeurs de développement durable.

Mais comment le pourrait-il, si les politiques et les pratiques ne sont pas harmoniées ?

Comment le serait-il face à l’absence et à la léthargie des institutions légales de gouvernance foncière ?

Comment le serait-il face à l’urbanisation accélérée (de la timide élaboration de Schéma d’aménagement du territoire) des terres destinées à la production et à la conservation ?

Comment le serait-il si les intérêts des générations futures sont foulés aux pieds pour des intérêts immédiats et égoïstes ?

Les réformes en vue par la relecture de la loi foncière rendent les petits producteurs encore plus inquiets car ne connaissant pas le contenu.

**Mesdames/mesdemoiselles et Messieurs les journalistes,**

Depuis quelques années, on assiste à une course effrénée vers la terre marquée par des acquisitions foncières à grande échelle favorisées pour des fins de promotion immobilière, de semblant d’agrobusiness ou d’exploitation minière.

Ces phénomes sont porteurs de risques socio-économiques majeurs :

* Risques d’exclusion foncière avec à la clef les conflits, qui ne sont autre chose que de bombe à retardement ;
* Menaces sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle parce que la plupart de ces acquisitions foncières sont spéculatives et finissent dans une accumulation non productive ;
* Menaces sur la cohésion sociale et le bon vivre au Burkina Faso au regard des conflits fonciers de plus en plus nombreux, récurrents et violents, dans un contexte de gouvernance foncière marquée entre autres par la corruption, l’impunité, etc.

Et que dire du projet « Grand Ouaga » ?

« Le Grand Ouaga, c’est 3450 km2, soit un rayon de 25 km ». Quel avenir pour les exploitations familiales et maraichers périurbains étant donné que près de 80% des terres agricoles deviendront des terrains urbains dans un avenir très proche. En plus, cette situation change les conditions de sécurisation foncière. Sur ces terres, les exploitants familiaux ne pourront plus se faire délivrer des APFR pour sécuriser leurs droits fonciers conformément à la loi 034-2009 portant régime foncier rural

**Mesdames/mesdemoiselles et Messieurs les journalistes,**

« Il faut sécuriser le foncier rural pour sa mise en valeur et non sécuriser la vente du foncier »

Une décennie après son adoption, la loi 034-2009 /AN portant régime foncier rural sensée permettre la sécurisation foncière des exploitations familiales souffre d’une faible application. En effet, l’évaluation quinquennale de l’application de cette loi montre clairement l’inachèvement institutionnel. Les instances locales de gestion foncière (CFV/CCFV, SFR) sont absentes ou en léthargie dans bon nombre de collectivités. A ce jour :

1. Les communes touchées pour la mise en place des SFR sont au nombre de 267 soit 76,06% des communes du territoire national. Une bonne partie de ces SFR ne fonctionnent pas à cause du manque d’encadrement des services de l’Etat et de l’attentisme de certains maires ;
2. Le nombre des Commissions Foncières Villageoises existantes est de 3 538 soit 39.74% de l'ensemble des 8902 villages du pays ;
3. Le nombre des Commissions de Conciliation Foncière Villageoises est de 3507 soit 39,4% de l'ensemble des 8902 villages du pays ;

Un besoin de renforcement des capacités de ces structures est hautement urgent en vue de leur permettre de mener leurs missions.

On estime à peu près à 7000 le nombre d’APFR délivré sur environ 25 000 demandes exprimées. Ce nombre est dérisoire, insignifiant comparativement au besoin des 3 000 000 d’exploitations agricoles dénombrées, et à la demande de sécurisation foncière en milieu rural.

***A quand la création et l’abondement du fonds national pour la sécurisation foncière ?***

Prévu par l’article 90 de la loi 034-2009, ce Fonds devrait servir à la promotion et à la subvention des opérations de sécurisation foncière en milieu rural ainsi qu’au financement d’opérations de gestion foncière en milieu rural. On note qu’aucun processus n’est engagé pour sa création après 10 ans.

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

Au regard de tout ce qui précède, la Confédération Paysanne du Faso (CPF), qui a fait de l’agriculture familiale et de la sécurisation foncière des exploitations familiales son cheval de bataille, a décidé de porter la voix des exploitants familiaux auprès du Gouvernement et de ses partenaires au développement pour l’amélioration de la gouvernance en matière de la gestion foncière au Burkina Faso.

Prenant en compte le constat ci-dessus fait, la CPF interpelle le Gouvernement du Burkina Faso à accorder plus d’attention à la sécurisation foncière des exploitations familiales pour promouvoir les investissements afin d’assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et améliorer les conditions de vie des populations.

Pour ce faire, nous formulons les recommandations majeures suivantes que nous vous prions de faire connaitre à l’endroit du Gouvernement et de ses partenaires :

1. Réaliser un audit du foncier rural suivi du rétablissement dans leurs droits des ruraux floués par les différents accapareurs de terre ;
2. Mettre en œuvre l’article 218 du code général des collectivités territoriales qui stipule que la commune rurale comprend un espace d’habitation, un espace de production et un espace de conservation ;
3. Mettre fin à la confusion et au chao qui règnent dans le domaine du foncier rural ;
4. Mettre en place des opérations spéciales subventionnées de délivrance d’APFR au profit des populations rurales ;
5. Mettre en œuvre un programme national de sécurisation foncière des exploitations familiales avec délivrance d’APFR collectives ; ce qui implique des Services fonciers ruraux (SFR) fonctionnels dans toutes les communes ;
6. Amender la loi 034-2009/AN portant régime foncier rural pour y introduire des mécanismes de régulation des transactions foncières plus rigides notamment pour ce qui concerne les ventes et les changements de destination ;
7. Mettre en place dans les meilleurs délais le fonds national pour la sécurisation foncière en milieu rural ;
8. Préserver le patrimoine foncier pour les générations futures ;

Par ailleurs, nous suivons de près les initiatives récentes entreprises par le Gouvernement en vue de réaliser des reformes dans le domaine du foncier à travers la mise en place d’un Comité.

Nous veillerons à ce que les décisions qui seront prises n’aillent pas à l’encontre des acquis de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural qui a été le fruit d’un large consensus si chèrement négocié.

Nous saluons les actions entreprises par le Gouvernement pour réorganiser le secteur de la promotion immobilière dont la pratique actuelle joue négativement sur le potentiel de terres agrosylvopastorales et halieutiques et par ricochet sur le développement rural durable.

Enfin nous invitons le Gouvernement à considérer les acteurs du monde rural à travers leurs différentes organisations faitières, comme des partenaires sûrs dans le cadre des concertations nationales sur la gouvernance foncière car après tout, ce sont eux les premiers utilisateurs des terres rurales.

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

Nous ne saurons terminer notre déclaration liminaire sans prodiguer nos encouragements à ceux qui nourrissent le Burkina Faso et leur souhaiter une bonne campagne agricole 2021/2022.

Que Dieu arrose les champs d’une bonne pluie.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso,

Nous sommes à votre disposition pour les échanges

Je vous remercie !